

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le

ID : 033-253306310-20230216-2023\_01\_01-DE

S<sup>2</sup>LOW

SYNDICAT

MIXTE POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

DE  
l'Estuaire

DE LA GIRONDE



## COMITE SYNDICAL du 16 Février 2023 Rapport d'Orientation Budgétaire





## RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire est destiné à définir les grandes orientations pour l'exercice à venir. Ne donnant pas lieu à un vote, il doit intervenir deux mois au plus avant le vote du budget, qui reprendra les orientations présentées par Madame la Présidente. Pour mémoire, le SMIDDEST gère trois budgets, dont l'individualisation permet une meilleure lisibilité des dépenses et recettes afférentes à ses différentes missions :

- Budget Principal : fonctionnement institutionnel et structurel du SMIDDEST.
- Budget Annexe Eau : missions d'animation du SAGE et pilotage du PAPI Estuaire,
- Budget Annexe Cordouan : mission de gestion du phare de Cordouan.

Enfin dans le débat d'orientation budgétaire, nous distinguerons :

- Une programmation d'actions à mener en 2023 proposée par les équipes sur la base des documents de stratégie et feuilles de route des différentes missions du SMIDDEST et des choix des groupes de décision associés (CLE du SAGE, COPIL PAPI, COPIL Cordouan) ; des ordres de grandeur de dépenses seront donnés. La programmation effective de 2023 sera ajustée en fonction du bilan du compte Administratif qui sera effectué au printemps 2023.
- Une proposition d'inscription budgétaire pour les trois budgets, au regard des dotations et recettes déjà identifiées pour 2023, qui s'appuiera sur différents niveaux d'arbitrage.

### **Point 1 - Budget Annexe « Eau » - Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

#### **1.1 - Programmation 2023**

En matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'année 2023 verra la poursuite des opérations pluriannuelles des missions du SMIDDEST ainsi que les démarches de révision / avenant déjà engagées (révision du SAGE, avenant du PAPI). De plus, le Pôle Eau du SMIDDEST entame le déploiement de la feuille de route établie sur demande du Comité de Bassin Adour-Garonne pour une réduction des déficits quantitatifs de la ressource en eau sur le territoire du SAGE, feuille de route validée par le Comité de Bassin en décembre 2022.

Les inscriptions budgétaires qui retranscrivent la programmation prévue, correspondent essentiellement à trois catégories de dépenses :

- Les charges de personnel,
- Les charges à caractère général pour lesquelles nous distinguons :
  - Les études et projets, qui répondent aux plans d'actions du SAGE et du PAPI. Ces actions bénéficient de subventions publiques mais nécessitant une part d'autofinancement du SMIDDEST,
  - Les charges d'environnement de l'équipe du Pôle Eau, essentiellement charges de locaux, logistique et de communication / édition.

## Charges de personnel : postes d'animation

Les charges de personnel sont rattachées au Budget Principal du SMIDDEST. Pour le Pôle Eau, elles sont inscrites dans le Budget Annexe Eau au chapitre 6215, de personnel rattaché.

### ➤ Missions pérennes d'animation

Pour le Pôle Eau, trois postes d'animation sont des postes permanents d'ingénieur territorial de catégorie A, à plein temps et classés au groupe de fonction n°3 des ingénieurs pour l'attribution de l'IFSE ; ils sont pourvus par des CDD de 3 ans en vertu de l'article 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 1 animatrice de la CLE du SAGE,
- 1 chargée de mission Zones Humides, animatrice de la Commission dédiée,
- 1 coordinatrice du PAPI de l'Estuaire.

Le coût annuel des charges de personnel des postes permanents représente 150 200 €.

### ➤ Conduite de projets

Pour 2023, des postes non permanents sont proposés pour mener des projets spécifiques ; ce sont des postes d'ingénieurs territoriaux de catégorie A à plein temps, classés au groupe de fonction n°3 pour l'attribution de l'IFSE ; ils sont pourvus par des CDD :

#### ❖ Prolongation des projets engagés en 2022 :

- 1 poste de chargée de mission « Réduction des flux polluants », ouvert pour une durée de 1 an en accroissement temporaire d'activité, en vertu de l'article 3.I.1 de la loi du 26 janvier 1984,
- 1 poste de chargé de mission en agro-écologie : ouvert par contrat de projet en vertu de l'article 3.II de la loi du 26 janvier 1984, pour piloter le projet Life Artisan, engagé en septembre 2022, pour une durée minimale de 2 ans,
- 1 poste de chargé de mission « Zones Humides particulières », ouvert en accroissement temporaire d'activité, en vertu de l'article 3.I.1 de la loi du 26 janvier 1984, suite à la convention avec le CGEDD, d'une durée initiale de 5 mois et dont la prolongation proposée en 2023 est de 4 mois,
- 1 stagiaire pour le bilan des actions du SAGE relatives à la pêche.

Le coût annuel des postes non permanents pour les projets engagés en 2022 est : 127 900 €.

#### ❖ Nouveaux projets, déjà actés par délibération, démarrant en 2023 :

- 1 poste de chargé de mission « Gestion quantitative de la ressource en eau » ouvert par contrat de projet en vertu de l'article 3.II de la loi du 26 janvier 1984, pour piloter la feuille de route établie pour le Comité de bassin et validée en Décembre 2022, pour une durée minimale de 2 ans,
- 1 stage sur l'actualisation des PCS et DICRIM pour le PAPI.

Le coût annuel 2023 des nouveaux postes non permanents, représente 41 300 €.

Les postes décrits ci-avant sont indispensables en regard des engagements du SMIDDEST.

❖ Proposition de nouveaux projets pour 2023 :

- 1 poste de chargé de mission SIG, proposé par contrat de projet en vertu de l'article 3.II de la loi du 26 janvier 1984, pour faire évoluer la plate-forme SIG'Estuaire 2.0, projet d'une durée minimum d'un an à compter de juin 2023.

Le coût annuel de ce nouveau poste non permanent, représente

22 000 €.

➔ Charges générales : études et projets

➤ Pour le SAGE :

- Poursuite d'actions déjà engagées sur le Budget 22, sans impact budgétaire pour 2023

L'année 2022 verra la poursuite du suivi écotoxicologique des chairs de poissons de 4 bassins latéraux de l'Estuaire, de la traçabilité de pollutions bactériologiques des eaux de baignade situées autour de Royan, de l'analyse juridique préalable à la révision du SAGE.

- Actions proposées dans la poursuite des opérations déjà engagées mais à affecter sur le Budget 2023 :
  - Selon l'avancement du bilan technique et de l'état des lieux du SAGE, effectués en régie pour sa révision, nous prévoyons un éventuel appui extérieur.
  - Une étude sur le retour d'expérience de la sécheresse 22 sera réalisée au premier semestre 2023, incluant les données de mesure du réseau MAGEST dont l'adhésion se poursuivra ; selon la date de l'arrivée du chargé de mission « Gestion quantitative de la ressource », cette étude sera menée en régie ou confiée à un prestataire. L'étude a déjà fait l'objet d'une délibération. Le développement d'une interface WEB pour publier les situations hydrologiques du bassin et suivre les futurs événements de crise est également envisagé ;
  - Une étude d'identification de l'hydrologie naturelle des cours d'eau latéraux de l'Estuaire et du lien avec les nappes superficielles est proposée, étude déjà programmée mais non engagée en 2022 afin de prendre en compte les orientations de la feuille de route demandée par l'Agence de l'Eau. L'étude intégrera donc aussi la définition des pressions de prélèvements sur ces masses d'eau. Le BRGM sera partenaire de l'étude. Le lancement de ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération du SMIDDEST et d'accords de la part des financeurs.
  - Le projet CONTROL mené par le SMIDDEST dans le cadre de l'enjeu « Pollutions chimiques » du SAGE a permis d'identifier certaines substances de micro-polluants émergents dans l'Estuaire et les bassins latéraux. La CLE a décidé de poursuivre ce programme par un travail d'animation partenarial afin de co-construire des plans d'actions pour réduire à la source les micro-polluants jugés prioritaires par les collectivités. La suite du projet CONTROL prend donc la forme d'une animation effectuée en régie, par la chargée de mission « Réduction des flux polluants ». Un appui de prestataires de concertation pourra être sollicité. La poursuite de ce projet, d'une durée d'un an, a déjà fait l'objet d'une délibération du SMIDDEST et d'accords de la part des financeurs.

- La déclinaison de la démarche LIFE Artisan pilotée par l'OFB, sur le territoire du SAGE se poursuivra par l'animation du chargé de mission dédié du SMIDDEST qui accompagnera la mise en œuvre d'actions de transition agroécologique co-construites avec partenaires et professionnels. Cette action s'inscrit dans les objectifs de la feuille de route de l'Agence de l'Eau. Le lancement de ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération du SMIDDEST et d'accords de la part des financeurs,
- Dans le cadre du Plan de gestion des Sédiments mené avec le GPMB, plusieurs fiches actions d'études sur l'impact environnemental des dépôts de sédiments avaient été identifiées. La rédaction de leur cahier des charges requiert une animation auprès d'experts et une forte compétence technique : une prestation d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour définir les besoins et les termes des études à réaliser est prévue en 2023.
- La finalisation du travail sur l'identification des Zones Humides particulières par application de l'Inventaire National des Plans d'Eau doit être achevée en 2023 par l'intégration des résultats du travail et des Zones Humides identifiées dans la base de données SIG'Estuaire2.0.
- Suite aux conclusions de l'étude sur la gestion des eaux usées des bateaux traversant l'Estuaire, une mission complémentaire, est envisagée pour définir un plan d'action qui limiterait les rejets dans l'Estuaire ; cette étude serait co-financée par le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.
- Suite à la mise en service de la plate-forme de mutualisation des données de l'Estuaire, en 2022 (projet SIG'Estuaire 2.0), les partenaires utilisateurs et financiers expriment déjà un besoin d'enrichissement de l'outil en particulier pour suivre l'évolution des Zones Humides sur le territoire du SAGE, ce qui répond également à la feuille de route de l'Agence de l'Eau. Un travail de réflexion sur l'évolution de l'outil est proposé en 2023.
- Enfin, suite aux demandes croissantes des collectivités, la mise en ligne d'une interface de publication de méthodes d'intégration des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme est envisagée pour 2023.

➤ **Pour le PAPI :**

- Poursuite d'actions déjà engagées sans incidence pour le Budget 2023 (PAPI initial) :
  - L'étude sur la réduction de vulnérabilité des exploitations agricoles face au risque inondation doit s'achever en 2023 (menée par les Chambres d'Agriculture 17 et 33).
- Actions proposées sur le Budget 23 dans la poursuite du PAPI initial :
  - L'étude sur l'amélioration de l'accessibilité des sites sensibles et vulnérables en gestion de crise, inscrite dans le PAPI sera programmée et a déjà fait l'objet d'une délibération du SMIDDEST,
  - Une concertation territoriale préalable à l'actualisation de la stratégie de gestion du risque inondation sur l'ensemble de l'Estuaire, était programmée en 2022. Cette prestation a été retardée suite au délai d'instruction de l'avenant n°1 du PAPI et ne semble pertinente qu'après la finalisation de l'avenant 2 du PAPI. Selon l'avancée de l'avenant n°2, cette étude pourrait être engagée en seconde partie de 2023.



- Actions proposées en 2023 dans le cadre de l'avenant n°1 du PAPI, dorénavant signé :
  - Impact du changement climatique sur les paramètres déterminants des aléas fluvio-maritime conditionnant le risque inondation, étude ayant déjà fait l'objet d'une délibération du SMIDDEST,
  - Etude de la gouvernance de l'outil RIG2020, de modélisation des phénomènes d'inondation de l'Estuaire. L'étude déterminera comment administrer et faire évoluer les données d'entrée de l'outil, achevé en 2022, et comment le mettre à disposition des Maîtres d'Ouvrage.

### ➤ Priorisation des projets

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations proposées en 2023 sur l'activité du Budget Annexe Eau avec leur montant, leur plan de financement prévisionnel et le niveau de priorité. Hormis les actions déjà validées, deux niveaux de priorité sont proposés dans les actions de la feuille de route 2023 :

- Actions indispensables dans la continuité des engagements déjà pris, qui représentent un montant de 151 000 €
- Priorité 1 : Actions à inscrire sur le budget pour engager la programmation 2023 pour 55 000 € additionnels.
- Priorité 2 : Actions dont la programmation pourrait être engagée en seconde priorité ou différée pour 127 000 € additionnels.

		Indispensable	Priorité 1	Priorité 2
	Etudes	151 000	55 000	127 000
SAGE	SAGE	43 000	45 000	77 000
EG1	Etude sécheresse 2022	0	0	
EG1	Développement Interface suivi hydrologique/ Indicateurs			12 000
OX	Cotisation MAGEST 2023	5 500		
PC	Animation Pollutions : accompagnement aux ateliers	5 000		5 000
N	Etude des pratiques eaux usées des bateaux		20 000	
N	Plan de Gestion des sédiments	10 000		10 000
BV	Etude relation nappes rivières	20 000	10 000	20 000
ZH	Mise en ligne appui doc d'urba			15 000
Oa2	SIG'Estuaire - Evolution tableau de bord			15 000
	Révision SAGE - état des lieux		15 000	
Oa1	Formation élus (appui)	2 500		
PAPI	PAPI	108 000	10 000	50 000
Axe1	Concertation sur la stratégie de gestion du risque			50 000
Axe1	Gouvernance RIG	50 000		
Axe1	Etude Changement climatique	40 000	10 000	
Axe 5	Amélioration de l'accessibilité des sites vulnérables	18 000		

		AEAG	D17	D33	RNA	ETAT	Europe	SMIDDEST
	Etudes							
SAGE	SAGE							
EG1	Etude sécheresse 2022	50%	0%	0%	30%	0%	0%	20%
EG1	Développement Interface suivi hydrologique/ Indicateurs	50%	0%	0%	20%	0%	0%	30%
OX	Cotisation MAGEST 2023	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
PC	Animation Pollutions : accompagnement aux ateliers	50%	0%	0%	20%	0%	0%	30%
N	Etude des pratiques eaux usées des bateaux	50%	0%	0%	0%	30%	0%	20%
N	Plan de Gestion des sédiments	50%	10%	0%	20%	0%	0%	20%
BV	Etude relation nappes rivières	50%	0%	10%	20%	0%	0%	20%
ZH	Mise en ligne appui doc d'urba	50%	0%	10%	0%	0%	0%	40%
Oa2	SIG'Estuaire - Evolution tableau de bord	50%	0%	0%	0%	0%	30%	20%
	Révision SAGE - état des lieux	50%	10%	10%	10%	0%	0%	20%
Oa1	Formation élus (appui)	70%	0%	0%	0%	0%	0%	30%
PAPI	PAPI							
Axe1	Concertation sur la stratégie de gestion du risque	0%	10%	10%	10%	50%	0%	20%
Axe1	Gouvernance RIG	0%	0%	10%	0%	50%	20%	20%
Axe1	Etude Changement climatique	20%	0%	0%	10%	50%	0%	20%
Axe 5	Amélioration de l'accessibilité des sites vulnérables	0%	0%	0%	0%	50%	0%	50%

## ➔ Charges générales autres

### ➤ Frais généraux et environnement

Les frais généraux et logistiques du fonctionnement du Pôle Eau (véhicules, téléphonie, assurances) sont rattachés au Budget Principal ; les seules charges d'environnement individualisées dans le Budget Annexe Eau sont les charges de locaux où réside l'équipe du Pôle Eau. Le coût de location de cet espace et des charges afférentes augmente notablement en 2023, suite à la révision des contrats et des tarifs avec le bailleur Darwin.

Ces charges d'environnement représentent un montant de **51 400 €**  
dont charges locatives **32 500 €**.

### ➤ Actions de communication sur les activités « Eau et milieux »

Une formation à destination des membres de la CLE du SAGE est programmée en 2023 ; elle comportera au moins 5 sessions. Les formations seront assurées par les chargées de mission du SMIDDEST. Ponctuellement, des experts pourraient être mobilisés pour des sujets spécifiques. Des supports de communication sur le SAGE et les différents enjeux sont également proposés au Budget 2023 en accompagnement des formations et animations qui seront menées en 2023.

Ces actions mobilisent un budget de **15 000 €**

## 1.2 - Orientation budgétaire 2023

### 1.2.1 – Section Fonctionnement

#### ➔ Recettes identifiées

Le DOB ne prend pas en considération les résultats de l'exercice 22 qui ne seront validés qu'au printemps 2023.



La maquette du Budget Annexe Eau 2023 sera donc équilibrée par :

- des subventions de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de la Gironde, du Département de la Charente-Maritime, de la Région Nouvelle Aquitaine et du FEDER, en fonction des opérations, (entre 50 et 80% selon les projets),
- un virement depuis le Budget Principal.

Concernant les subventions identifiées pour l'exercice 2023, compte-tenu des taux de participation discutés avec les financeurs, les montants de recettes seraient les suivants.

➤ **Pour les actions « indispensables »**

Subventions des postes d'animations

Recettes	
Subvention Etat	28 667
Subvention CRNA	15 600
Subvention CD17	0
Subvention CD33	25 810
Subvention Europe	17 472
Subvention AEAG	199 221
<b>TOTAL</b>	<b>286 770</b>

Subventions des études et projets

RECETTES	Etudes	Communication	Total
Subvention Etat	54 000	0	54 000
Subvention CRNA	9 167	0	9 167
Subvention CD17	833	0	833
Subvention CD33	7 000	0	7 000
Subvention Europe	8 333	0	8 333
Subvention AEAG	25 000	3 000	28 000
<b>TOTAL</b>	<b>104 333</b>	<b>3 000</b>	<b>107 333</b>

➤ **Pour les actions de première priorité (incluant les dépenses indispensables)**

Subventions des postes d'animations, identiques aux précédentes

Subventions des études et projets

RECETTES	DOB23		
	Etudes	Communication	Total
Subvention Etat	59 000	0	59 000
Subvention CRNA	12 917	0	12 917
Subvention CD17	2 083	0	2 083
Subvention CD33	9 500	0	9 500
Subvention Europe	8 333	0	8 333
Subvention AEAG	45 417	3 000	58 417
<b>TOTAL</b>	<b>137 250</b>	<b>3 000</b>	<b>150 250</b>

➤ **Pour les actions de seconde priorité (incluant les dépenses précédentes)**

Subventions des postes d'animations

Recettes	
Subvention Etat	28 667
Subvention CRNA	17 800
Subvention CD17	0
Subvention CD33	25 810
Subvention Europe	21 872
Subvention AEAG	210 221
<b>TOTAL</b>	<b>304 370</b>

Subventions des études et projets

RECETTES	DOB23		
	Etudes	Communication	Total
Subvention Etat	84 000	0	84 000
Subvention CRNA	24 917	0	24 917
Subvention CD17	7 083	0	7 083
Subvention CD33	18 000	0	18 000
Subvention Europe	12 083	0	12 083
Subvention AEAG	77 500	3 000	90 500
<b>TOTAL</b>	<b>223 583</b>	<b>3 000</b>	<b>236 583</b>

 **Equilibres budgétaires**

Les paramètres d'ajustement pour équilibrer le Budget Annexe Eau 2023 seront donc :

- Le niveau d'engagement des projets en 2023,
- L'ajustement du virement depuis le Budget principal.

➤ **Priorisation**

Les dépenses incontournables du Budget Annexe Eau 2023 portent sur :

- Charges de personnel (chapitre 6215) 322 400 €
  - Postes permanents : 150 200 €
  - Postes non permanents sur projets : 169 200 €
  - Formations 3 000 €
- Charges d'environnement (chapitre 011) hors projets 66 400 €
  - Charges générales 18 900 €
  - Charges locatives (art 6132 et 614) 32 500€
  - Communication (art 6237) 15 000 €
- Charges d'environnement (chapitre 011) pour projets 151 000 €
  - Etudes (art.617) 151 000 €

Les alternatives sur l'engagement des projets seraient les suivantes, sans pour autant pouvoir réaliser la totalité des études de la feuille de route identifiée pour 2023, dans la version actuelle de la maquette budgétaire i.e. des recettes garanties.

## ➤ Scénarios

- 1 Scénario Indispensable, minimaliste 539 800 €
  - Dépenses incontournables ci-dessus,
  - Recettes correspondant selon le plan de financement ci-dessus.
- 2 Scénario Réaliste : niveau 1 d'engagement de la feuille de route 2023 594 800€
  - Dépenses « Incontournables »  
Charges indispensables personnel et d'environnement  
Projets d'étude de priorité 1, *feuille de route non complète*
  - Recettes correspondant selon le plan de financement ci-dessus
- 3 Scénario « Feuille de route 2023 » 743 800 €
  - Dépenses complètes  
Charges indispensables personnel et d'environnement  
Projets d'étude de la *feuille de route 2023 complète (avec Priorité 2)*
  - Recettes correspondant selon le plan de financement ci-dessus

Compte-tenu du nécessaire équilibrage des 3 budgets du SMIDDES, les montants proposés par virement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe Eau pour les deux premiers scénarios sont respectivement de :  
 Scénario minimaliste 145 696 €  
 Scénario réaliste 157 780 €.

Le scénario « Feuille de route 2023 » des activités du Pôle Eau ne sera envisageable qu'après les résultats des Comptes administratifs de 2022. Il ne fera pas l'objet de débats à ce stade.

		Sc. Minimaliste	Sc. Réaliste
		EAU	EAU
<b>Dépenses</b>		<b>539 800</b>	<b>594 800</b>
	Personnel	322 400	322 400
	Charges générales	66 400	66 400
	Dotations amortissement		
	Missions	151 000	206 000
	<i>virement Cordouan</i>		
	<i>virement Eau</i>		
<b>Recettes</b>		<b>539 800</b>	<b>594 800</b>
	Participations statutaires		
	Subventions complémentaires CD RNA		
	Subventions projets CD RNA	58 410	65 910
	Subventions Agence Eau	227 222	257 638
	Subventions Etat/ Europe	108 472	113 472
	Gestion Cordouan		
	<i>Virement du Budget principal</i>	<b>145 696</b>	<b>157 780</b>
	Remboursement salaires		

### 1.2.2 – Section Investissement

Le Budget Annexe Eau ne comporte pas de section investissement.

## **Point 2 - Budget Annexe « Cordouan » – Débat d’Orientation Budgétaire 2023**

### **2.1 - Programmation 2023**

Le Budget Annexe Cordouan intègre les dépenses afférentes à la gestion du phare de Cordouan, mission globale qui intègre les tâches confiées par l’AOT, gardiennage, entretien et mise en tourisme et l’animation du plan de gestion patrimoine mondial suite à l’inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l’UNESCO.

Les inscriptions budgétaires qui retranscrivent la programmation prévue portent sur plusieurs catégories de dépenses :

- Les charges de personnel,
- Les charges à caractère général au titre de la nomenclature M57 mais au sein desquelles nous distinguons :
  - Les charges relatives à l’entretien et au fonctionnement du phare de Cordouan,
  - Les charges relatives à la mise en œuvre du Plan de gestion UNESCO,
  - Les charges d’environnement de l’équipe à terre du Pôle Cordouan.

#### **➔ Charges de personnel**

Les charges de personnel sont rattachées au Budget Principal du SMIDDEST. Pour le Pôle Cordouan, elles sont inscrites dans le Budget Annexe Cordouan au chapitre 6215, de personnel rattaché.

#### **➤ Missions liées à l’AOT**

Le SMIDDEST est gestionnaire du phare de Cordouan depuis 2010. L’Etat a confié, par Autorisation d’Occupation Temporaire, plusieurs missions :

- le gardiennage et l’entretien du site :

Ces missions sont assurées par 4 postes de gardiens, postes permanents d’adjoints techniques de catégorie C à plein temps (4 ETP). Ces postes sont classés aux groupes de fonction 1 ou 2 des adjoints techniques pour l’attribution de l’IFSE selon le fait qu’ils accompagnent du public aux visites du site ou non. Ces postes sont actuellement pourvus par :

- deux titulaires à plein temps,
- un contractuel à plein temps, CDD de 2 ans, en vertu de l’article 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984,
- deux contractuels à plein temps, sur des contrats de 6 mois en vertu de l’article 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984 et qui se relaient dans l’année,
- un gardien de remplacement assure l’intérim des gardiens pendant leur période de vacance en vertu de l’article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984.

Les gardiens ne sont pas considérés comme disposant d’un logement par nécessité de service (logement non personnel).

Le gardiennage, l'entretien et le fonctionnement de la « base vie » du site sont supervisés par :

- une chargée de mission « Gestion de Cordouan », poste permanent d'attachée territoriale de catégorie A, à plein temps, classé au groupe de fonction n°2 des attachés, pour l'attribution de l'IFSE. Ce poste est pourvu par un CDI en vertu de l'article 3.I de la loi du 26 janvier 1984. Pour des raisons de mutualisation des coûts, la chargée de mission assure également pour moitié de son temps, la coordination du Plan de gestion UNESCO (cf ci-après). Son coût est intégralement comptabilisé dans le sous-total suivant.
- la mise en tourisme :  
L'ouverture au public nécessite chaque année 3 postes de saisonniers (2 postes d'accueil/ sécurité, 1 poste de tenue de l'espace de vente), postes d'adjoints techniques de catégorie C à plein temps pour des durées de 3 à 6 mois, en vertu de l'article 3.I.2 de la loi du 26 janvier 1984.
- la valorisation du site :  
L'accueil du public et les visites du site sont assurées par les gardiens, les agents saisonniers d'accueil ayant également une mission de médiation auprès du public.

Le coût annuel des postes permanents (gardiens + supervision) est de	208 358 €.
Le coût annuel des charges de personnels saisonniers est de	36 720 €.
Les frais de formation (PSC1, habilitations, élingage) sont de	4 390 €.

➤ **Missions d'animation du Plan de gestion UNESCO**

Suite à l'inscription du phare de Cordouan sur la liste du patrimoine mondial en juillet 2021, le SMIDDEST a été désigné par l'Etat comme gestionnaire de l'inscription et en assure le suivi administratif et la coordination du plan de gestion, conjointement aux services de l'Etat. L'entretien, le fonctionnement et la préservation du site, la mise en tourisme et la valorisation sont des missions qui répondent à la fois aux objectifs de l'AOT et du Plan de gestion UNESCO:

- La coordination de l'animation et du déploiement du Plan de gestion UNESCO, le reporting spécifique auprès de l'UNESCO, sont assurés par la chargée de mission « Gestion de Cordouan », citée ci-avant. En charge de la supervision des tâches de gestion et du fonctionnement de la base vie, la chargée de mission assure la coordination du Plan de gestion UNESCO pour 50 % de son temps (0,5 ETP),
- Les tâches de déploiement des axes 3 « Transmission » et 4 « Stratégie touristique » du Plan de gestion UNESCO sont réalisées sur des postes non permanents à plein temps, d'attachées de catégorie A, classées au groupe de fonction n°3 pour l'attribution de l'IFSE. Ces postes (1 chargée de mission « tourisme », 1 chargée de mission « médiation ») sont pourvus par des CDD de 3 ans en vertu de l'article 3.3.5 de la loi du 26 janvier 1984 (recrutement sur décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité). Il est à noter également que, pour des raisons de mutualisation des tâches et des coûts, ces 2 chargées de mission coordonnent les tâches de mise en tourisme et de valorisation effectuées en déclinaison de l'AOT. Un stagiaire vient annuellement appuyer la chargée de mission tourisme.

- Des tâches spécifiques au plan de gestion UNESCO doivent être réalisées par des personnels dédiés. En particulier, la candidature du SMIDDEST à l'Appel à Projet National de « Plan Paysages » lancé par le Ministère de la Transition Ecologique, répondait à une fiche action du Plan de Gestion UNESCO (Axe 2 « Préserver le Bien »). Cette candidature a reçu une réponse favorable et le Plan Paysage proposé sur l'Embouchure de l'Estuaire, a été labellisé en octobre 2022. La réalisation du projet nécessite la création d'un poste d'animateur de Plan Paysage qui sera pourvu au printemps 2023. Le pilotage du projet sera donc assuré par un poste non permanent à plein temps d'ingénieur territorial de catégorie A, rattaché au groupe de fonctions n°3 pour l'attribution de l'IFSE et ouvert par contrat de projet « Plan Paysage » pour une durée de 2 ans.

Pour optimiser la charge de ce nouveau poste, le chargé de mission assurera également pour 50 % de son temps, une mission additionnelle sur la promotion des paysages de l'Estuaire, dans le cadre du Plan Garonne III (cf ci-après) et dont la charge est affectée au Budget Principal du SMIDDEST. Dans cette maquette budgétaire, il sera imputé intégralement sur le Budget Annexe Cordouan.

Le coût annuel des postes non permanents liés au Plan de gestion UNESCO est : 134 200 €.

### ➔ Charges de fonctionnement et d'entretien du phare

Les dépenses de « base vie » du phare intègrent les frais d'approvisionnement et fournitures de produits d'entretien, de fluides, la maintenance des équipements, le transport des gardiens. Concernant la gestion de la base vie en 2023, il faut noter une augmentation notable des coûts liés à la relève (coût du gasoil), facturés par les Phares et Balises sur le Fonds de concours, des coûts de transports et d'équipements.

Différents niveaux de priorité d'engagement de ces charges sont décrits ci-dessous :

- Indispensables : dépenses déjà engagées ou incontournables, sans marge de manœuvre,
- Priorité 1 :
  - Fournitures fortement recommandées
  - Organisation de visites additionnelles sur site pour divers publics institutionnels.
- Priorité 2 :
  - Des provisions pour imprévus (au regard des conditions de fonctionnement des équipements sur site, imprévus sur relèves),
  - Des fournitures nécessaires mais qui pourraient être différées,

	Indispensable	Priorité 1	Priorité 2	Selon résultats
Alimentation	1 500 €	0 €	300 €	
Fournitures d'entretien, petits équipements, vêtements	2 700 €	3 500 €	2 550 €	1 000,00 €
Maintenance des équipements	5 500 €	1 000 €	2 000 €	2 000,00 €
Transports et déplacements	5 600 €	5 980 €	2 000 €	
Prestation Etat (fonds de concours)	20 444 €	0 €	0 €	
Administratif et cotisation diverses	3 270 €	0 €	800 €	
Étude d'un système de filtration d'eau		0 €	0 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 014,00</b>	<b>10 480,00</b>	<b>7 650,00</b>	<b>13 000,00</b>

La dotation aux amortissements pour 2023 est de

10 128,89 €.



## ➔ Charges relatives à la mise en tourisme (AOT et Axe 4 du Plan de gestion UNESCO)

Les charges afférentes à la mise en tourisme du phare portent sur l'achat de supports (tickets, flyers, supports de communication et livrets de visite, affiches et totems de signalisation), la traduction de supports et du site internet en langues étrangères et actions de sponsoring. Enfin le fonctionnement de l'espace de vente sur le phare nécessite un réassort annuel de produits, avec le développement d'une gamme de produits dérivés conformes aux valeurs de la marque « Phare de Cordouan ». A noter que le développement des services et de la gamme de produits sur l'espace de vente, génère des frais additionnels bancaires et de location de locaux de stockage.

En 2023, pour répondre aux interrogations soulevées lors du renouvellement par appel d'offre, des contrats de concession de desserte du phare, une prestation d'étude est inscrite au Budget Annexe Cordouan 2023 : l'étude sur les modes de gestion alternatifs à la concession de desserte/ commercialisation. Une seconde étude a été identifiée sur les pratiques et l'évolution de la demande des plaisanciers autour de Cordouan.

Les coûts de ces charges sont les suivants :

	Projets	Indispensable	Priorité 1	Priorité 2	Selon résultats
Organisation des visites	Maintenance et hébergement système billetterie	5 520 €			
	Livret de visite	2 196 €			
	Supports et signalisation		3 040 €		5 000 €
Promotion	Hébergement et maintenance site WEB	1 440 €		1 000 €	
	Distribution partenaires	500 €			
	Traduction site web			400 €	
	Sponsoring réseaux sociaux			900 €	
Espace de vente	Création et réassort produits dérivés	15 000 €			
	Frais bancaires de la boutique	1 000 €			
	Réassort terra aventura		600 €		
	Local de stockage		5 000 €		
Stratégie touristique	Etude concession / commercialisation			18 000 €	7 000 €
	Etude sur les plaisanciers				10 000 €
TOTAL		25 656 €	8 640 €	20 300 €	22 000 €

## ➔ Charges relatives à la valorisation : actions de médiation, et de transmission (AOT et Axe 3 du Plan de gestion UNESCO)

Les actions de médiation proposées en 2023 restent dans le cadre déjà engagé et s'adressent aux publics suivants :

- Scolaires/ Jeunesse : partenariat avec la CDC Médoc Atlantique pour initier une démarche d'Education Artistique et Culturelle autour de Cordouan auprès des scolaires, ainsi que la conception de livrets pédagogiques sur la biodiversité du plateau rocheux.
- Accessibilité : développement d'une offre pour rendre Cordouan accessible à la maison (création d'une visite virtuelle, de podcasts) ; projet expérimental avec l'ADAPEI de Cissac-Médoc pour la mise en place d'ateliers réalisation d'une fiche « Facile à Lire et à Comprendre », projet de visite LSF.

- **Médiation** : sur site par la proposition d'une exposition sur la thématique Fresnel 2023 illustrée par des supports de médiation dédiés (panneaux, mallette, livre) ainsi que des actions hors site de médiation culturelle par des conférences ou en initiant des résidences d'artistes dans un cadre (Appel à Projet) qui sera défini en 2023.

	Projets	Indispensable	Priorité 1	Priorité 2	Selon résultats
Jeunesse	Refonte de la chasse au trésor		1 110 €		
	Conception et édition de livrets pédagogiques	3 000 €		4 000 €	
	Actions médiation projet CDC Médoc Atlantique		3 000 €		
Accessibilité	Création visite virtuelle et maintenance		2 500 €		
	projet ADAPEI (ateliers, film, etc)		2 500 €		
	Création visite LSF (+ coût prestation pour visites par un guide LSF)		1 000 €		
	Création de podcast				12 000 €
Médiation Fresnel 2023	Panneaux exposition Fresnel	1 000 €			
	Mallette pédagogique Fresnel	1 500 €			
	Livre Fresnel	3 203 €			
Médiation sur site hors site	AAP résidence d'artiste + actions de médiation		3 000 €		
	Primes d'assurances pour expositions			1 500 €	
	Organisation conférences			1 000 €	
	Projet de collecte de la mémoire orale		1 260 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>8 703 €</b>	<b>14 370 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>12 000 €</b>

## ➔ Charges spécifiques au Plan de gestion UNESCO

### ➤ Reporting UNESCO

L'inscription du phare sur la liste du patrimoine mondial engage le SMIDDEST à effectuer un reporting régulier et spécifique auprès de l'UNESCO. Ce reporting sera assuré par la chargée de mission coordinatrice de la gestion de Cordouan et entraînera des charges spécifiques. En 2023, l'impression et la diffusion, auprès des membres de la commission locale du patrimoine mondial, d'une version synthétique du plan de gestion ainsi que la conception d'un nouveau dossier de presse post inscription, sont prévues.

Elles représentent un coût de

9 000 €.

	Projets	Indispensable	Priorité 1	Priorité 2	Selon résultats
Spécifique UNESCO	Diffusion du Plan de Gestion			5 000 €	
	Dossier de presse				4 000 €

### ➤ Plan Paysage « Embouchure de l'Estuaire »

Le Plan Paysage labellisé prévoit, outre l'animation de la démarche en régie par le SMIDDEST, la réalisation de deux études sur le périmètre d'action « Embouchure de l'Estuaire » :

- Etude paysagère de l'Embouchure : cette étude, proposée au programme 2023, a déjà fait l'objet d'une délibération du SMIDDEST,
- Etude archéogéographique : cette étude d'un montant de 36 000 € TTC a été imputée sur le Budget Annexe Cordouan de 2022.

Elles représentent un coût TTC pour 2023 de

30 960 €.

## ➔ Charges générales autres

Les charges générales de l'équipe à terre du Pôle Cordouan sont rattachées au Budget Principal : charges de véhicules, de téléphonie, d'assurances. D'un point de vue comptable, certains postes de dépenses identifiés dans les missions ci-avant (cotisations, frais bancaires, locaux de stockage, assurances) sont intégrées dans les charges générales du chapitre 011.

### 2.2 - Orientation budgétaire 2023

#### 1.2.1 - Section Fonctionnement

##### ➔ Recettes identifiées

Le DOB ne prend pas en considération les résultats de l'exercice 22 qui ne seront validés qu'au printemps 2023. La maquette du Budget Annexe Cordouan 2023 sera donc équilibrée par :

- les recettes directes du site (entrées du phare et ventes de la boutique),
- des subventions dédiées en provenance des 3 collectivités membres (CD33, CD17 et CRNA) qui participent à la gestion du site,
- des subventions diverses sur projets, en fonction des opérations. En 2023, les subventions identifiées sur projets viennent de l'Etat, du Département de la Gironde, de la Région Nouvelle Aquitaine et du LEADER,
- un virement depuis le Budget Principal.

##### ➤ Recettes sur site

Pour 2023, avec une meilleure valorisation des ailes de saison et de la boutique, mais en restant prudent, eu égard aux coefficients de marées 2023 défavorables, les recettes sont estimées à :

○ Entrées du phare	280 000 €
○ Ventes de la boutique	15 000 €

##### ➤ Subventions projets

Les recettes identifiées concernent le Plan Paysage.

- La labellisation du Projet permet l'obtention d'une subvention de 30 000 € de la DREAL pour les 2 années du projet (subvention de 15 000 € pour l'année 2023). Le poste d'animateur est co-financé par l'Etat sur FNADT dans le cadre de l'AMI Paysages de la Garonne, dans le cadre du CPIER Plan Garonne. Le poste est financé à 80%.
- L'étude paysagère inscrite pour 2023 bénéficie de participations financières bonifiées de la DRAC, du département de la Gironde et de la Région, du fait de la labellisation « Plan Paysage » ; elle est subventionnée à 80%.
- L'étude archéogéographique, dont la dépense est rattachée au Budget Annexe 2022 a fait l'objet d'une instruction de financement pour une subvention à hauteur de 56 % du montant par le LEADER Médoc soit 20 000 €, recette inscrite au Budget 23.

D'autres sources de co-financement pour des actions dédiées du Plan de gestion UNESCO, seront mobilisées par des réponses à Appels à projets en 2023, mais ne sont pas prises en compte dans ce présent DOB (cf délibérations ultérieures du Comité Syndical).

Dépenses année 1 du Plan Paysage	Dépenses	Recettes								
		Objet	Coût Unitaire réel (TTC)	Etat (DREAL)	Etat (DRAC)	Etat (CPIER)	RNA	Département 33	GAL LEADER	SMIDDEST
Animateur Plan Paysage	45 000		2 200		34 000				8 800	20%
Etude archéogéographique	36 000		8 800				20 000		7 200	20%
Prestation paysagiste	30 960		4 000	12 900		5 160	2 580		6 320	20%
<b>TOTAL</b>	<b>117 960</b>		<b>15 000</b>	<b>12 900</b>	<b>34 000</b>	<b>5 160</b>	<b>2 580</b>	<b>20 000</b>	<b>28 320</b>	

Les subventions inscrites au Budget 2023 pour les projets du Plan de Gestion sont donc de :

- Etat 61 900 €
- Europe 20 000 €
- Région 5 160 €
- Département de la Gironde 2 580 €

### ➤ Subventions dédiées à la gestion du phare

Lors des exercices précédents, deux subventions étaient sollicitées auprès des collectivités impliquées dans la gestion du phare (Département de la Gironde, de la Charente-Maritime, Région Nouvelle-Aquitaine) :

- Une demande d'appui au fonctionnement de la base vie du phare à hauteur de 32k€/an.
- Une demande de soutien pour les actions liées à l'inscription au patrimoine mondial : jusqu'en 2021, ces actions portaient sur la candidature ; à compter de 2022, ces actions portent sur la nécessaire mise en œuvre du plan de gestion pour répondre aux impératifs de l'inscription UNESCO. La demande additionnelle demandée en 2022 aux 2 départements se montait à 23 k€/an.

La signature en octobre 2022 de la convention entre partenaires pour un engagement collectif à mettre en œuvre le plan de gestion UNESCO, entérine le principe de ce soutien.

Comme le souligne la programmation 2023, les actions menées pour la gestion du phare répondent conjointement aux deux missions confiées au SMIDEST : AOT et Plan de gestion UNESCO. L'objet des demandes de subventions dédiées porte donc globalement sur la mise en œuvre du Plan de gestion du phare, qui englobe l'appui au fonctionnement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire devra proposer plusieurs scénarios pour cet appui.

### Equilibres budgétaires

Les paramètres d'ajustement pour équilibrer le Budget Annexe Cordouan 2023 seront donc :

- Le niveau d'engagement des projets en 2023,
- L'obtention de subventions dédiées,
- L'ajustement du virement depuis le Budget Principal.

### ➤ Priorisation des dépenses

Au regard des enjeux sur le phare (fonctionnement du site, mise en tourisme, engagement vis-à-vis de l'UNESCO), les dépenses minimalistes prises en considération pour le Budget Annexe Cordouan 2023 intègrent les dépenses indispensables, déjà engagées et les actions de priorité 1, décrites ci-avant et nécessaires.



Le scénario « Feuille de route 2023 » des activités du Pôle Cordouan ne sera envisageable qu'après les résultats des Comptes administratifs de 2022.

		Sc. Minimaliste	Sc. Réaliste
		CORDOUAN	CORDOUAN
<b>Dépenses</b>		535 620	569 570
	Personnel	383 668	383 668
	Charges générales	9 270	13 570
	Dotation amortissement	10 129	10 129
	Missions	132 553	162 203
	<i>virement Cordouan</i>		
	<i>virement Eau</i>		
<b>Recettes</b>		535 620	570 070
	Participations statutaires		
	Subventions complémentaires CD RNA	96 000	142 000
	Subventions projets CD RNA	7 740	7 740
	Subventions Agence Eau		
	Subventions Etat/ Europe	81 900	81 900
	Gestion Cordouan	295 000	295 000
	<i>Virement du Budget principal</i>	54 980	43 430
	Remboursement salaires		

## 1.2.2 Section Investissement

### ➔ Dépenses identifiées

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 92 500 € TTC :

- 87 500 € de changement des groupes électrogènes et de rénovation de la salle des groupes
- 2 500 € de sécurisation de la rambarde de la lanterne
- 2 500 € de matériel informatique (renouvellement de l'ordinateur sur le phare).

### ➔ Recettes identifiées

La dotation aux amortissement 2023 est de 10 129 €.

La récupération de la TVA des travaux prévus est programmée pour un montant prévisionnel de 12 680 € sur la base de l'assiette des travaux.

Pour abonder les recettes du programme d'investissement 2023, un dossier de demande de subvention auprès du Fonds d'Intervention Maritime (FIM) sera déposé au printemps.

Les travaux ne pourraient être financés que sur les résultats des exercices précédents de la section investissement car un virement depuis la section de fonctionnement semble délicat eu égard aux équilibres présentés ci-avant.

La section investissement 2023 sera en déséquilibre.



### **Point 3 - Budget Principal- Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

Le Budget Principal comprend l'ensemble des dépenses du Syndicat hors gestion de l'eau et gestion du phare de Cordouan, qui sont traitées dans les Budgets Annexes dédiés. Il couvre les frais de fonctionnement institutionnel du SMIDDEST mais également certaines missions spécifiques, menées conformément à ses statuts, études institutionnelles ou transversales. Les variations de ce budget sont tributaires des programmes engagés dans le cadre des missions de gestion de l'eau et de la gestion du phare de Cordouan, qui induisent des virements spécifiques depuis ce Budget Principal.

#### **3.1 - Programmation 2023**

Les inscriptions budgétaires qui retranscrivent la programmation prévue pour le fonctionnement institutionnel du SMIDDEST en 2023 correspondent à quatre types de postes :

- Les charges de personnel,
- Les charges à caractère général au sein desquelles nous distinguons :
  - Charges d'environnement : locaux du siège (bureaux de Blaye), environnement de l'ensemble de l'équipe, (véhicules, assurance, téléphonie...),
  - Charges liées à des prestations spécifiques menées par le SMIDDEST,
- Virements sur les autres sections budgétaires du SMIDDEST, budgets annexes ou section d'investissement.

#### **➔ Charges de personnel**

Les charges de l'ensemble du personnel du SMIDDEST sont inscrites au chapitre 012 du Budget Principal. Toutefois, ces charges se répartissent entre :

#### **➤ Personnel support dédié au fonctionnement institutionnel**

Le personnel support du SMIDDEST est composé des effectifs suivants :

- Un poste permanent de directeur, attaché territorial de catégorie A, à plein temps, et classé au groupe de fonction n°1 des attachés pour l'attribution de l'IFSE. Ce poste est pourvu par un CDD de 3 ans en vertu de l'article 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984,
- Un poste permanent de rédacteur, responsable des affaires générales, de catégorie B, à plein temps, classé au groupe de fonction n°2 des rédacteurs pour l'attribution de l'IFSE, pourvu par une titulaire. L'agent titulaire est actuellement en CLM.
- Un poste permanent d'agent administratif polyvalent, de catégorie C à temps non complet (90%), classé au groupe de fonction n°2 des adjoints administratifs, pourvu par un agent titulaire.
- Pour mémoire, le SMIDDEST dispose également d'un poste de Responsable administratif et financier, poste permanent à temps complet d'attaché de catégorie A, actuellement vacant par détachement de l'agent titulaire, initialement en poste.

Le coût annuel des postes permanents est de

152 020 €.

L'arrêt maladie de l'agent administratif de catégorie B nécessite l'emploi de personnels de remplacement, recrutés auprès du centre de gestion de la Gironde.

En 2023, la mobilisation de personnels de remplacement doit être poursuivie afin d'assurer la continuité des services administratifs et comptables. Un agent rédacteur et un comptable sont ainsi sollicités, à hauteurs respectives de 3 jours et 1 jour par semaine, pendant 7 mois.

Leur coût prévisionnel est de : 19 096 €

➤ **Personnel dédié à des missions transversales**

Aucun poste dédié n'est ouvert pour des missions transversales du SMIDDEST, autres que les fonctions support décrites ci-avant. Toutefois, l'animateur Plan Paysage recruté pour le projet « Plan Paysage » autour du phare de Cordouan, sera mobilisé à 50 % de son temps pour une étude transversale portée par le SMIDDEST dans le cadre du Plan Garonne III (cf ci-après).

Dans la présente maquette budgétaire, aucune charge afférente à ce poste n'est inscrite sur le Budget principal.

➤ **Avantages sociaux**

Les aides sociales apportées selon les critères établis aux salariés du SMIDDEST sont :

- Participation aux tickets restaurants,
- Distribution des chèques cadeaux pour Noël et la rentrée scolaire,
- Participation aux cotisations de mutuelles labellisées à hauteur de 30€ ou 20€ brut / mois selon le niveau de rémunération de l'agent,
- Participation aux abonnements de transports en commun pour se rendre au siège administratif de l'agent, à hauteur de 50%.

Le coût prévisionnel des aides sociales prévues pour 2023 est de : 7 500 €

Nota : les dépenses de personnel pour Cordouan et le Pôle Eau apparaissent dans le Budget Principal du SMIDDEST au chapitre 012 dont le montant total atteint 879 994 € mais font l'objet d'un remboursement depuis les Budgets Annexes sur l'article 70872 pour un montant de 710 268 €.

Les charges de personnels dédiés au fonctionnement SMIDDEST se montent donc à 178 616 €

 **Charges générales**

Parmi les différents articles afférents aux charges générales du SMIDDEST, les postes de dépenses les plus importants sont :

- L'entretien des locaux (Blaye) ; les diagnostics de conformité électrique ont été engagés en 2022 ainsi que la mise à jour du document unique ; sur la base des recommandations effectuées, un premier niveau de travaux (éclairage de secours, extincteurs..) a été réalisé. Au regard de la vétusté des locaux, d'autres travaux s'imposent en 2023 (plomberie, changement des éclairages, mises aux normes, peinture).
- L'entretien des véhicules sur un pool de 4 véhicules : en 2022, les dépenses de réparation des véhicules ont dépassé le montant prévisionnel, ce qui devrait être partiellement traité par le remplacement du véhicule le plus ancien, les 3 autres véhicules restant anciens. Les charges de carburant ont également été revues à la hausse.

- Les charges de maintenance (équipements, matériel informatique, licences et serveurs), ont également connu une importante révision depuis 2021,
- Les frais de téléphonie (téléphone et internet, standard),
- Les assurances : en 2022, les contrats d'assurance ont été renégociés ce qui a permis un abattement de 1500 € sur ce poste. Toutefois, le SMIDDEST ne dispose pas d'assurance statutaire, ce qu'il est prudent de régulariser en 2023.

Depuis 2021, les charges générales du SMIDDEST ont été analysées et des solutions pour apurer certains postes ont été mises en œuvre (renégociation des contrats...) ; malgré tout, une augmentation globale des charges reste prévisible.

Le coût prévisionnel charges de fonctionnement est de :

66 900 €

60612	Electricité / Gaz	1 000,00
60622	Carburants	7 500,00
60623	Alimentation	400,00
60631	Fourniture entretien	300,00
60632	Fournitures petits équipements	2 000,00
60636	Vêtement de travail	500,00
615228	Entretien bâtiment	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	7 500,00
6156	Maintenance	8 500,00
616	Assurances	21 500,00
6251	Déplacement	2 200,00
6262	Frais de telecom	8 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00

Le coût relatif aux fournitures, services administratifs et charges financières est de 5 548 €

La dotation aux amortissements du Budget Principal se monte pour 2023, à : 6 817 €

### Charges générales : prestations d'études spécifiques

Des prestations d'étude (article 617) sont proposées au Budget Principal du SMIDDEST :

- Une étude sur la révision des statuts est programmée et s'attachera à définir, d'un point de vue juridique, les fondements de la complémentarité des actions du SMIDDEST avec celles des intercommunalités.
- Le SMIDDEST a répondu en 2022 à l'AMI lancé par l'Etat dans le cadre du CPIER Plan Garonne III et à son volet IV «Valoriser les paysages les paysages et l'identité Garonne comme élément d'attractivité et de sensibilisation». La proposition du SMIDDEST portait sur la perception de l'identité de l'Estuaire et la qualification de ses paysages. Pour le SMIDDEST, l'objectif de la réponse à l'AMI, était double :
  - Bénéficier d'un financement complémentaire à hauteur de 80%, pour le poste d'animateur Plan Paysage, ouvert en application du plan de gestion du phare,
  - Mener une action transversale au regard des missions statutaires du SMIDDEST sur l'identité Estuaire.

L'Etat a retenu la proposition du SMIDDEST. Il est donc proposé que le SMIDDEST engage en 2023, l'étude sur l'identité et les paysages de l'Estuaire. L'étude sera suivie par le chargé de mission « Plan Paysage ».

Le coût prévisionnel des études spécifiques programmées en 2023 est de :

102 000 €.

## Autres charges générales : actions de communication

La conception et l'impression de supports de communication sur les actions du SMIDDEST dont un rapport d'activité maqueté, est proposée au Budget Principal 2023.

Le coût prévisionnel de ces publications programmées en 2023 est de : 7 000 €

### 3.2 - Orientation budgétaire 2023

#### 3.2.1- Section Fonctionnement

##### Recettes identifiées

##### ➤ Dotations statutaires

Les recettes du Budget Principal proviennent des dotations statutaires des collectivités membres du SMIDDEST (cotisations). Le montant des cotisations des membres resterait inchangé, à hauteur de 110 000 € pour le Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (montants inchangés depuis 2004), 55 000 € pour Bordeaux Métropole (inchangé depuis 2010) et 27 500 € pour la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais (inchangé depuis 2012), la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire (inchangé depuis 2014).

Elles représentent un montant de 467 500 €.

##### ➤ Recettes additionnelles

- Compte-tenu de la reddition des comptes de gestion 2022, la Direction Générale des Finances Publiques a déclaré le SMIDDEST éligible, au bénéfice de la dotation en 2023, du dispositif "filet de sécurité inflation" pour les collectivités en difficulté financière, du fait de la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et de l'impact financier de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique.

Le SMIDDEST a sollicité ce dispositif pour bénéficier d'une aide de 20 000 €.

- L'étude juridique sur la révision des statuts du SMIDDEST s'inscrit pleinement dans les dispositions du SAGE Estuaire :
  - EG2 : renforcer la coordination entre les programmes de gestion depuis le bassin amont jusqu'au littoral
  - OA1 : organisation des compétences sur l'Estuaire
  - OA5 : Conforter la place des structures de gestion par sous-bassin versant.
  - OA6 : établir un lien entre les structures référentes et le SMIDDEST
  - l'orientation A du nouveau SDAGE « Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ».

C'est pourquoi, une demande de financement à 50% a été exprimée auprès de l'Agence de l'Eau, dont le montant d'aide serait de

- Subvention Agence de l'Eau 8 333 €.

- Les subventions qui seraient accordées par l'Etat (sur FNADT) pour l'AMI Garonne portent sur :
  - Un financement à hauteur de 80 % du poste d'animateur « paysages » pour 2 ans,
  - Un financement à hauteur de 70 % des études sur la perception de l'identité de l'Estuaire et la qualification des paysages.

Enfin, le CPIER permet une instruction préférentielle des dossiers de demande de financement auprès de la Région ; une subvention permettant de compléter le plan de financement des études est également inscrite au Budget Principal.

Pour 2023, les subventions correspondant à l'AMI, inscrites au Budget Principal sont :

- Etat : 56 000 €
- Région NA : 7 333 €

### Equilibres budgétaires

Le DOB ne prend pas en considération les résultats de l'exercice 22 qui ne seront validés qu'au printemps 2023. Les paramètres pour équilibrer le Budget Principal 2023 seront donc :

- Le niveau d'engagement des projets des Budgets Annexes 2023,
- L'ajustement du virement vers les Budgets Annexes.

#### ➤ Charges du Budget Principal

Les dépenses identifiées sur le Budget Principal 2023 sont :

- Charges de personnels (chapitre 012) 181 316 €
  - Postes permanents- 152 020 €  
personnel hors Cordouan et Pôle Eau-
  - Personnels de remplacement 19 096 €
  - Aides sociales 7 500€
  - Cotisations et services additionnels 2 700 €
- Charges générales hors études 79 948 €
  - Entretien 66 900€
  - Administratif 5 548€
  - Actions de communication 7 000 €
- Dotation aux amortissements 6 817 €
- Charges de projet et communication, 102 000 €
  - Etudes 102 000 €

#### ➤ Recettes du Budget Principal

Les recettes identifiées pour le Budget Principal sont :

- Dotations statutaires 467 500 €
- Subvention Etat 76 000 €
- Subvention Région 7 333 €
- Subvention Agence de l'Eau 8 333 €

Compte-tenu de ces postes, les virements proposés vers les Budgets Annexes pour équilibrer les 3 budgets sont donc les suivants.

- Scénario minimaliste
  - Virement vers BA Eau 145 696 €
  - Virement vers BA Cordouan 54 980 €
- Scénario réaliste
  - Virement vers BA Eau 157 780 €
  - Virement vers BA Cordouan 43 430 €

		Sc. Minimaliste	Sc. Réaliste
		SMIDDEST	SMIDDEST
<b>Dépenses</b>		<b>1 269 435</b>	<b>1 269 435</b>
	Personnel	879 994	879 994
	Charges générales	79 948	79 414
	Dotation amortissement	6 817	6 817
	Missions	102 000	102 000
	<i>virement Cordouan</i>	<i>54 980</i>	<i>43 430</i>
	<i>virement Eau</i>	<i>145 696</i>	<i>157 780</i>
<b>Recettes</b>		<b>1 269 435</b>	<b>1 269 435</b>
	Participations statutaires	467 500	467 500
	Subventions complémentaires CD RNA		
	Subventions projets CD RNA	7 333	7 333
	Subventions Agence Eau	8 333	8 333
	Subventions Etat/ Europe	76 000	76 000
	Gestion Cordouan		
	Virement du Budget principal		
	Remboursement salaires	710 268	710 268

### 3.2.2– Section Investissement

Sont proposées à la section investissement du Budget Principal du SMIDDEST :

- L'acquisition et le renouvellement de matériel bureautique pour 3 000 €
- L'acquisition et le renouvellement de mobilier pour 3 000 €,
- L'achat de matériels autres (copie, téléphonie) pour 3 416 €.

En recettes sont inscrites :

- La dotation aux amortissements 6 816 €
- La récupération de la TVA sur l'acquisition du véhicule neuf en 2022 2 600 €

La section investissement est donc équilibrée.



## Points 1, 2 et 3 – Synthèse des orientations Budgétaires 2023

La vision globale des orientations budgétaires du SMIDDEST présentée dans les tableaux ci-après pose le débat des subventions à mobiliser pour le financement du Plan de gestion Cordouan.

		Sc. Minimaliste		
		CORDOUAN	EAU	SMIDDEST
Dépenses		535 620	539 800	1 269 435
	Personnel	383 668	322 400	879 994
	Charges générales	9 270	66 400	79 948
	Dotation amortissement	10 129		6 817
	Missions	132 553	151 000	102 000
	<i>virement Cordouan</i>			54 980
	<i>virement Eau</i>			145 696
Recettes		535 620	539 800	1 269 435
	Participations statutaires			467 500
	Subventions complémentaires CD RNA	96 000		
	Subventions projets CD RNA	7 740	58 410	7 333
	Subventions Agence Eau		227 222	8 333
	Subventions Etat/ Europe	81 900	108 472	76 000
	Gestion Cordouan	295 000		
	<i>Virement du Budget principal</i>	54 980	145 696	
	Remboursement salaires			710 268

		Sc. Réaliste		
		CORDOUAN	EAU	SMIDDEST
Dépenses		569 570	594 800	1 269 435
	Personnel	383 668	322 400	879 994
	Charges générales	13 570	66 400	79 414
	Dotation amortissement	10 129		6 817
	Missions	162 203	206 000	102 000
	<i>virement Cordouan</i>			43 430
	<i>virement Eau</i>			157 780
Recettes		570 070	594 800	1 269 435
	Participations statutaires			467 500
	Subventions complémentaires CD RNA	142 000		
	Subventions projets CD RNA	7 740	65 910	7 333
	Subventions Agence Eau		257 638	8 333
	Subventions Etat/ Europe	81 900	113 472	76 000
	Gestion Cordouan	295 000		
	<i>Virement du Budget principal</i>	43 430	157 780	
	Remboursement salaires			710 268

---

Après présentation des orientations budgétaires et débat, il a été décidé à l'unanimité :

- De retenir comme orientation Budgétaire pour les 3 budgets du SMIDDEST les scénarios réalistes qui intègrent les actions « prioritaires » et de « priorité 1 » des feuilles de routes thématiques 2023
- De mobiliser de subventions dédiées à Cordouan pour un montant de 55 k€ auprès des Départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et pour un montant de 32 k€ pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les recettes identifiées à ce stade, ne permettent pas la conduite des feuilles de route optimales « Priorités 2 » proposées pour 2023.

En conséquence de l'ensemble de ces éléments, il est proposé :

Article Unique : de prendre acte de ces orientations.